



SYNDICAT CGT

DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

de La Ville de La Rochelle, de La C.D.A. et du C.C.A.S.

C.G.T.

Monsieur Jean-François FOUNTAINE
Maire de La Rochelle
Président du CCAS de La Rochelle
Président de la CDA de La Rochelle

HOTEL DE VILLE
LA ROCHELLE

La Rochelle, le 10 décembre 2018

Réf. : 100/18

Objet : préavis de grève

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président,

La situation actuelle démontre le profond rejet de la politique régressive de votre gouvernement. Dans ce contexte, et dans le cadre du processus de mobilisation engagé par la CGT pour faire de décembre un mois de lutte, la Fédération CGT des Services publics estime nécessaire d'agir. Depuis de trop longues années, nous avons dénoncé les conséquences des politiques des gouvernements successifs. La réforme des collectivités entamée par la loi du 16 décembre 2010 puis les lois HPST, MAPTAM et NOTRe de 2012, 2014 et 2016 n'ont eu de cesse de détruire les services publics de proximité : dans nos collectivités, dans les hôpitaux, dans les services de l'État... Parallèlement les services publics : transports en commun, eau, logement, services de santé, aides à la personne, aide sociale à l'enfance, services culturels, sports, nettoyage, etc. sont détruits ou privatisés. Ils disparaissent au détriment d'une grande partie de la population qui vit en périphérie des grands centres urbains et dans les zones rurales. Les salaires sont gelés depuis trop longtemps et la création de richesses est réservée aux « premiers de cordée ».

Les conditions de travail et de vie ne cessent de se dégrader. Les projets gouvernementaux sur la Fonction publique et concernant notre système de retraite sont porteurs de reculs dramatiques. Nous rejetons en bloc les annonces du président de la République devant les maires visant à renforcer les pouvoirs de gestion des élus sur les personnels et à rompre avec l'unicité de la Fonction publique. Aussi pour toutes ces raisons, nous revendiquons :

- Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minimas sociaux ;
- Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune ;
- Un moratoire sur l'augmentation des taxes ;
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations

- dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, qui passe notamment par un développement du transport ferroviaire ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture de postes nécessaires, à l'opposé des régressions contenues dans le plan Action Publique 2022 ;
 - L'arrêt de toute augmentation du temps de travail et la réduction du temps de travail à 32h ;
 - La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de notre système de retraite, à l'inverse du système par points voulu par le gouvernement ;
 - Un aménagement équilibré du territoire qui passe par la lutte contre la concentration de l'activité sur les métropoles, véritables « territoires entreprises » au seul service des grands groupes donneurs d'ordres et de leurs actionnaires, par le maintien des départements et des compétences communales, et par le réengagement financier de l'État à hauteur des besoins exprimés.

Afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications, la Fédération CGT des Services publics dépose des préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 décembre 2018 pour l'ensemble des agents de la Ville CDA et CCAS

Nous vous demandons de bien vouloir prendre les dispositions adaptées, et vous prions de croire, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, à l'expression de notre sincère considération.

La secrétaire générale du syndicat CGT des territoriaux de La Rochelle
Carine DUFOURG



Copies : M. HELARY, Adjoint au Personnel de la Ville et de la CDA
Mme GARNIER, Vice-Présidente du CCAS
Mme BOUT
Mme PELEAU-LABIGNE
M. DION
M. SEDILLEAU
Mme EVELLIN